



ASSOCIATION INJENO

Maison de la vie associative - Terre plein du jeu de mail
59140 DUNKERQUE

PROCES VERBAL DE REUNION ASSEMBLEE GENERALE INJENO 2009

19H00 : Arrivée des adhérents, signature sur listing (79 personnes présentes) qui viennent s'ajouter aux 89 procurations reçues par courrier électronique ou postal.

19H30 : Le mot de bienvenue du bureau INJENO, introduction faite par Luc Masson,

19H40 : Présentation des réalisations 2008, présentation faite par Sébastien Huyghe et Christelle Gerard

AVRIL

Vendredi 04 avril 2008 : 1^{ère} soirée thématique 2008 présentée par Delphine ROUSSELOT diététicienne, Thème : La déglutition, l'apport calorique dans l'alimentation traditionnelle ainsi que les nutriments entéraux et parentéraux.

21 personnes présentes et 3 enfants extraordinaires

MAI

Jeudi 8 mai 2008 : Journée Poney centre équestre des Dunes de Flandre, organisée par M. et Mme David HOTOT « *Sellerie des Flandres* », pour les parents et enfants extraordinaires.

33 adultes présents, 21 enfants extraordinaires et 16 frères et sœurs.

Dimanche 25 mai 2008 : OPERATION GERBERAS

Distribution gracieuse : **2400 gerberas** ont inondé Dunkerque, Hondschoote et Annoeulin le jour de la fête des mères.

Un message en forme de fleur

JUIN

Création et diffusion d'autocollants pour véhicules : « Enfants Extraordinaires à bord »

Vendredi 06 juin 2008 : 2^{ème} soirée à thème sur « la transmission de patrimoine » pour nos enfants extraordinaires à la salle communale de Bourbourg.

20 personnes présentes autour de M. Delabre (AGF).

Vendredi 13 juin 2008 : Présentation du recueil de témoignages « **Par Amour pour nos enfants** » associés à des œuvres de 15 artistes régionaux (ARAWAK 21 et 4 artistes dunkerquois), au casino de Dunkerque espace Mezzanine.

150 personnes présentes dont des personnalités politiques, des professionnels, des artistes, des sympathisants, les familles et la presse.

Dimanche 15 juin 2008 : Fête des pères.



ASSOCIATION INJENO

Maison de la vie associative - Terre plein du jeu de mail
59140 DUNKERQUE

Journée Pique-nique à la Salle du centre socio culturel Daniel Peene à HONDSCHOOTE.

70 personnes dont 15 enfants extraordinaires.

Vendredi 20 juin 2008 : Présentation officielle du recueil « **Par Amour pour nos enfants** » au forum de Lille.

50 personnes présentes dont des personnalités politiques lilloises, des artistes, des sympathisants, des familles et la presse.

JUILLET

Samedi 05 juillet 2008 : Journée Les Mom'olympiades à Râches

Lundi 14 juillet 2008 : **Garden Party de l'Elysee.**

Objectifs : nouer des contacts, présenter l'association, laisser quelques exemplaires du recueil de témoignage et des cartes de visite, objectifs atteints...

AOUT

Dimanche 31 août 2008 : 2^{ème} édition de la randonnée pédestre à OUDEZEELE.
53 adultes et 35 enfants.

SEPTEMBRE

Lundi 8 septembre 2008 : Présentation de l'association INJENO ainsi que nos projets au ROTARY CLUB et ROTARY HORIZON.
Définition de projets communs

OCTOBRE

Vendredi 10 octobre 2008 : 3^{ème} réunion à thème autour de la « garde des enfants extraordinaires » :

Retour d'expériences des familles et intervention de structures dunkerquoises telles que : HANDYSITTING ; S.P.S.B (Service Personnalisé Selon vos Besoins) ; D.S.D (Domicile Services Dunkerquois) et l'Institut Vancauwenberghe de Zuydcoote (M.A.S Maison d'Accueil Spécialisée), I.E.M, au restaurant.

25 personnes et 9 enfants dont 5 extraordinaires.

Samedi 25 octobre 2008 : Soirée dansante sur le thème des années 80 à la Salle Municipale des Moères.

125 participants.

NOVEMBRE

Comme initié en 2007, le bureau a décidé de renouveler la création et la diffusion de 2000 Calendranniv'



ASSOCIATION INJENO

Maison de la vie associative - Terre plein du jeu de mail
59140 DUNKERQUE

Match USDK Selestat au stade de Flandre : **20 adultes et 8 enfants extraordinaires**

DECEMBRE

Dimanche 7 décembre 2008 : Le cirque MEDRANO au môle 1 a accueilli à Dunkerque **79 personnes**.

Samedi 13 décembre 2008 : INJENOEL à la Salle du Pont Loby à Petite-synthe.

Pièce de théâtre « Le petit Noël » interprétée par la troupe « Duelles »
150 participants dont 34 enfants extraordinaires.

Jeudi 18 décembre 2008 : Rencontre avec des étudiantes de l'institut d'orthophonie « Gabriel Decroix » de la faculté de médecine de Lille, dans le but de définir ensemble les modalités de l'accompagnement familial et parental dans le contexte du polyhandicap.

Dimanche 21 décembre 2008 : Marché de Noël de HONDSCHOOTE

20H00 : Explications sur le projet « Pôle d'excellence et Neurothon » par Luc Masson

Questions de Mme Sylviane Fournier et Pascal Famchon

20H10 : Présentation de la gestion et quitus sur le budget 2008 par Sandrine Plaisant et Sandrine Plancq,

Les recettes et dépenses sont présentées de façon séparée, poste de recette et poste de dépense, pris un par un, puis de façon globale.

Un document reprenant le résultat annuel de l'association INJENO se trouve dans le document de travail remis aux adhérents présents.

Des explications plus précises sont données sur les dépenses :

- Postales,
- D'alimentation,
- De communication

D'autres explications sont fournies pour expliquer les deux soldes excédentaires des deux exercices 2007 et 2008. Il s'agit en fait de recettes affectées non dépensées :

- Recueil de témoignages pour 2007,
- Carnet de Liaison, DVD et réédition du recueil pour 2008.

Une question est posée par Mme Pascale FAMCHON au sujet du projet de livre blanc, elle veut savoir pourquoi nous dépensons de l'argent alors que des adhérents comme elle pourrait aussi aider !

Luc Masson et Sébastien Huyghe répondent chacun leur tour pour expliquer qu'il s'agit de travail à haut degré de compétence et que nous nous entourons de gens disponibles et capables de mener à bien ce travail. Toutefois nous invitons Mme FAMCHON à se porter candidates pour le bureau.



ASSOCIATION INJÉNO
Maison de la vie associative - Terre plein du jeu de mail
59140 DUNKERQUE

Budget 2008 - BILAN - Association INJÉNO			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
60 - Achats		70- Ventes de produits finis	
Fournitures administratives	481,57 €	Calendriers	7 353,10 €
61- Services Extérieurs			
Adhésion MVA / APAHM	94,00 €	Cartes de vœux	- €
Assurance Matmut	118,68 €		
Location Site Internet "online.net"	41,74 €	Marché de Noël	1 715,10 €
Frais Nom de Domaine	40,00 €		
62- Autres services extérieurs		74- Subventions	
Frais postaux	844,73 €	Ville de Dunkerque	- €
Missions - Frais de déplacement	347,61 €	Banque Populaire - Club Sociétaire Initiative	1 500,00 €
63- Impôts et taxes	- €	Crédit Mutuel Nord Europe	500,00 €
64- Charges de personnel	- €	Caisse d'Épargne - PELS	5 900,00 €
65- Autres Charges de gestion courante		75- Autres produits de gestion courante	
Réunions à Thème	1 532,38 €		
Manifestations associatives - Frais alimentaires (Pique Nique Marche Soirée Dansante Rotary)	2 038,79 €	Cotisations	5 565,00 €
Injenoel 2008 (cadeaux Spectacles)	2 917,03 €		
Soirée Dansante (Location Salle + Personnel)	466,70 €		
Communication : Gerberas, Vœux, Injenouvelles	795,14 €	PAF adhérents	2 789,39 €
Production Calendranniv'2009	1 249,99 €		
67- Charges exceptionnelles		78- Reprise du solde	
Edition du Recueil "Par Amour pour nos enfants"	10 123,29 €		
Présentation Recueil "Par Amour pour nos Enfants"	802,90 €	Solde 2007	20 744,97 €
Conception Graphique vernissage	162,50 €		
Production Kakemonos	2 184,17 €		
Conception Dépliant Carnet de liaison Autocollants	400,00 €		
Cirque Médrano	542,00 €		
Total des charges intermédiaires	25 183,22 €	Total des produits intermédiaires	46 067,56 €
86- Emploi des contributions volontaires en nature		87- Contributions volontaires en nature	
Mise à disposition de biens et de prestations	- €	Bénévolat	- €
Personnels Bénévoles	- €		
Solde excédentaire	26 381,84 €	Dons	5 497,50 €
Total des charges	51 565,06 €	Total des Produits	51 565,06 €



ASSOCIATION INJENO

Maison de la vie associative - Terre plein du jeu de mail
59140 DUNKERQUE

→ **20H30** : Présentation des projets 2009 faites par Mme Karine Dubure et Mme Caroline Decool

- Projet d'ouverture d'une antenne INJENO sur Lille Métropole
- Création à moyen terme d'un Pôle d'Excellence Polyhandicap et neuro-lésion destiné aux enfants et adultes
- Création parallèlement au pôle d'excellence, d'un NEUROTHON, pour financer la recherche fondamentale relative au cerveau de l'enfant.
- La réécriture de la loi de février 2005, en particulier la partie qui concerne la scolarisation.
- Vernissage dunkerquois en février 2009 des œuvres présentes dans le recueil de témoignages « **Par Amour pour nos enfants** »
- Recherche de synergies auprès d'autres associations NOEMI ou d'autres
- **Carnet de liaison** « A petits mots » Liaison entre familles d'enfant extraordinaire et structures d'accueil. Ce carnet permettrait en outre de connaître les activités faites par l'enfant dans la journée mais aussi le suivi de la prise des médicaments, etc...
- **Lauréat du groupe Caisse d'Épargne Nord Flandres Europe**
- Projets de créations de bavoirs
- Projets de badge « **les enfants extraordinaires de Jean-Bart** »
- Réédition du recueil de témoignages (1600 exemplaires),
- Soirée à thème sur la réforme des successions (20 mars 2009),
- Opération fête des mères,
- Un après-midi récréatif à l'ermitage du bois joli,
- Boucles dunkerquoises opération « **Run'INJENO** », Le 20 septembre 2009
- Participation à différents bals de carnaval
- Mickey, Minnie, Pluto sympa non ? Le 13 septembre 2009
- Le livre blanc sur les meilleures pratiques en matière de prise en charge de la personne polyhandicapée et neuro-lésée,
- Le site institutionnel INJENO,
- Création d'un film et d'un DVD institutionnel « INJENO »
- La plaquette de présentation associative
- Cartes de vœux en fin d'année.

Mme Guyot apporte quelques précisions sur la journée à Disney World Paris, Mme Milcent apporte quant à elle sa vision du projet « Run'INJENO » qui viendrait se greffer sur les boucles dunkerquoises.



ASSOCIATION INJÉNO
Maison de la vie associative - Terre plein du jeu de mail
59140 DUNKERQUE

20H45 : Présentation du budget prévisionnel 2009,

Budget Prévisionnel 2009 - Association INJÉNO			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
60 - Achats		70- Ventes de produits finis	
Fournitures administratives	300,00 €	Calendriers	5 000,00 €
61- Services Extérieurs			
Adhésion MVA / GPF / APAHM / Noémi	1 000,00 €	Cartes de vœux	3 000,00 €
Assurance Matmut	150,00 €		
Location Site Internet "online.net"	100,00 €		
Conception site institutionnel "INJÉNO"	1 000,00 €	Marché de Noël	2 000,00 €
Conception Film / DVD institutionnel INJÉNO	6 000,00 €		
Production Badge de Carnaval	3 000,00 €		
62- Autres services extérieurs		74- Subventions	
Publicité - Communication - Vernissages Dunkerquois et Lillois	8 000,00 €	Ville de Dunkerque	- €
Frais postaux	2 000,00 €		
Missions - Frais de déplacement	1 000,00 €		
63- Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunérations	- €	Fondation Batigère	10 000,00 €
64- Charges de personnel			
Rémunération du personnel pour la rédaction d'un livre blanc "Pôle Excellence"	12 000,00 €		
65- Autres Charges de gestion courante		75- Autres produits de gestion courante	
Réunions à Thèmes	3 000,00 €	Cotisations	5 500,00 €
Manifestations associatives	3 500,00 €		
67- Charges exceptionnelles		78- Reprise du solde	
Réédition du Recueil "Par Amour pour nos enfants"	8 400,00 €	Solde 2008	26 381,00 €
Carnet de liaison "Structures d'accueil Familles"	5 900,00 €		
Dépliant Plaquette Associative	300,00 €		
Total des charges prévisionnelles	55 650,00 €	Total des produits prévisionnels	51 881,00 €
86- Emploi des contributions volontaires en nature		87- Contributions volontaires en nature	
Mise à disposition de biens et de prestations	- €	Bénévolat	- €
Personnels Bénévoles	- €	Dons	4 000,00 €
Solde excédentaire	231,00 €		
Total des charges	55 881,00 €	Total des Produits	55 881,00 €

Questions posées dans la salle au sujet des dépenses à venir



ASSOCIATION INJENO

Maison de la vie associative - Terre plein du jeu de mail
59140 DUNKERQUE

Il est demandé à la salle de donner quitus à la gestion pour l'année 2008 :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 79

Il est demandé d'approuver les dépenses envisagées en 2009 :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 79

21H00 : Modification des statuts,

- Durée du mandat du bureau,
- Adoption d'une charte de bonnes pratiques annexée aux statuts,
- Nombre des membres du bureau

Nous invitons nos adhérents à prendre connaissance avec la charte qui se trouve dans le dossier remis à leur arrivée. Une interruption de séance de 15 minutes est décidée.

A l'issue de cette interruption :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 79

Charte de bonnes pratiques associatives « Association INJENO » 30 Janvier 2009

Les membres du bureau de l'association INJENO (INItiatives de parents de Jeunes Epileptiques du Nord) ont souhaité fixer leurs missions, leurs valeurs ainsi que les bases éthiques et déontologiques du fonctionnement de l'association.

Article 1 : Missions

L'association INJENO accomplit des missions d'intérêt général. Elle n'a pas vocation à développer de façon habituelle des activités à caractère commercial.

Elle a pour mission essentielle de **venir en aide moralement à d'autres familles** d'enfants malades, handicapés et polyhandicapés, rencontrant les mêmes difficultés : accepter la maladie de son enfant, faire face à son (poly)handicap, construire un nouveau projet de vie qui prend en compte le ou les handicaps de l'enfant. Amener les parents vers une autonomie d'action par une meilleure information, une envie d'agir.

L'association est résolument ancrée dans la mutualisation d'expériences, l'ouverture vers la société civile, le monde des affaires et tournée vers l'action collective au service de



ASSOCIATION INJENO

Maison de la vie associative - Terre plein du jeu de mail
59140 DUNKERQUE

l'autonomie des familles et de l'éveil, l'éducation et la socialisation des personnes (poly)handicapées.

L'association veut développer une logique de réseau dans le but de mailler sur le territoire un véritable tissu de relations durables et créer d'autres associations en région.

L'association veut également peser dans la vie économique, sociale et politique, en se rapprochant d'entreprises dans le but de leur proposer des adaptations de produits qui serviront les familles d'enfants handicapés ou polyhandicapés. L'association se veut force de proposition et donc initier de nouveaux textes qui iront dans le sens d'une meilleure prise en compte des besoins quotidiens des familles et des enfants.

Article 2 : Objectifs à moyen terme (5 ans)

En plus de son objet statutaire, l'association INJENO poursuit trois objectifs institutionnels principaux :

- Une reconnaissance d'utilité publique ;
- La création d'un « Neurothon » pour venir en aide à la recherche fondamentale sur le cerveau et au financement des centres d'accueil pour personnes polyhandicapées et neuro-lésées ;
- La création d'un « Pôle d'excellence polyhandicap et neuro-lésions » dans le département du Nord.

Ces objectifs seront révisables de façon périodique et soumis au vote des adhérents.

Article 3 : Valeurs

La première des valeurs de l'association INJENO est évidemment la tolérance, la seconde le respect, la troisième est le désintéressement de l'engagement des membres, la quatrième est l'exigence.

Article 4 : Composition de l'association

L'association INJENO est composée de membres actifs ou adhérents : personnes physiques ou morales qui acquittent la cotisation statutaire fixée annuellement par le bureau (le coût de la cotisation est fixé annuellement par le règlement intérieur de l'association). Ils participent, s'ils le souhaitent, aux activités et à la réalisation des projets de l'association.

Les adhérents peuvent être une force de proposition pour l'association. Toutefois, aucun projet engageant l'association, son nom, ses deniers ou son image, ne peut être décidé par un adhérent ou un membre du bureau sans l'accord express et préalable de l'ensemble du bureau. En tout état de cause, aussi souvent que cela est possible, un membre du bureau de l'association sera présent à chaque fois qu'un rendez-vous sera obtenu par un adhérent dans le cadre de l'organisation d'une manifestation impliquant l'association ou de toute activité la concernant.

Article 5 : Mission et définition de poste des membres du bureau

Le bureau de l'association INJENO se compose au maximum de 8 personnes :



ASSOCIATION INJENO

Maison de la vie associative - Terre plein du jeu de mail
59140 DUNKERQUE

1 Président(e) : Il ou elle fixe la politique et les orientations générales de l'association après consultation du bureau. Il ou elle est le représentant de droit de l'association ainsi que le coordonnateur de tous les projets pilotés par lui-même et le/la Vice-président(e).

1 Vice-président(e) : Il ou elle est porteur des projets en collaboration avec le Président. Il ou elle représente l'association lors des rendez-vous extérieurs ou des manifestations en cas d'indisponibilité du Président. Si le/la Vice-président(e) est indisponible, mandat sera donné à un autre membre du bureau. Le/la Vice-président(e) sera désigné(e) Président(e) en cas de vacance de la fonction pour démission, décès ou longue maladie.

1 Trésorier(e) : Il ou elle gère l'association au quotidien. Il ou elle établit les comptes annuels et compose les dossiers de demande de subventions, de fonds de mécénat, et autres. Il ou elle détient le droit d'engager les comptes de l'association en collaboration avec le/la Président(e).

1 Vice-trésorier(e) : Il ou elle assiste le/la Trésorier(e) et partage sa charge de travail. Il ou elle représente le/la Trésorier(e) en cas d'absence, carence ou vacances. Il ou elle remplace le/la Trésorier(e) en cas de démission.

1 Secrétaire : Il ou elle établit les procès verbaux de séance et rédige l'ordre du jour sur proposition des membres du bureau. Ces derniers pourront lui communiquer les éléments par tout moyen en usage dans l'association. Il ou elle rédige le bilan d'activité annuel et assiste tous les membres du bureau dans les travaux de secrétariat (courrier, dossiers de présentation de l'association destinés aux contacts extérieurs, etc.).

1 Vice-secrétaire : Il ou elle assiste le/la Secrétaire. Il ou elle représente le/la Secrétaire en cas d'absence, carence ou vacances. Il ou elle remplace le/la Secrétaire en cas de démission.

1 Chargé(e) de Communication et relations presse : Il ou elle est le contact privilégié avec la presse, les institutions et les partenaires économiques pour présenter l'association. C'est lui ou elle qui gère le plan médias de l'association, la couverture des manifestations, la publication des communiqués et les revues de presse. Il ou elle produit en collaboration avec son adjoint(e), les supports électroniques de communication sur l'association.

1 Un(e) responsable communication adjoint(e) et TIC : Il ou elle gère le ou les sites internet de l'association. Il ou elle veille à la bonne tenue des tableaux de bord et participe à la communication électronique (virale) de l'association, aux opérations d'affiliation électronique, échanges de bannières, référencements, inscriptions sur des annuaires, veille technologique et à la protection des données en collaboration avec le C.P.D. (Correspondant à la Protection des Données) qui sera désigné par le bureau.

Le bureau est élu pour 3 ans afin que les membres qui le composent, puissent contribuer à la réalisation et assister à la concrétisation de projets à moyen terme. Toutefois, chaque membre du bureau reste libre de se désengager du bureau en démissionnant avant la fin de la période de 3 ans, s'il n'est plus en mesure d'honorer ses fonctions au sein du bureau pour des raisons personnelles, professionnelles ou de santé.



ASSOCIATION INJENO

Maison de la vie associative - Terre plein du jeu de mail
59140 DUNKERQUE

Tous les membres du bureau participent dans la mesure de leurs disponibilités aux actions et manifestations de l'association. Chaque membre du bureau alimente les tableaux de bord de l'association qui sont à disposition en version numérique et mutualisée.

Si les candidatures lors de l'Assemblée Générale n'atteignent pas le nombre de 8, la composition du bureau en sera modifiée et adaptée.

En cas de démission d'un des membres, il est alors procédé à une nouvelle désignation dans les conditions fixées ci-dessus. En cas de carence, la nomination procédera de la liste des candidatures en fonction des résultats d'élections de l'Assemblée Générale.

Article 6 : Gestion désintéressée

Les membres du bureau s'engagent bénévolement dans l'association INJENO. Leurs fonctions sont gratuites. Les frais engagés dans l'exercice de ces actions bénévoles pourront toutefois faire l'objet d'un défraiement dans les conditions fixées par la loi et à la condition que cette dépense entre dans la mission du membre, de l'objet de l'association et qu'une preuve écrite de cette dépense accompagne la demande de remboursement.

Les membres du bureau pourront également opter pour le non remboursement des frais et les déclarer à titre de dons dans les conditions fixées par les lois fiscales.

Un document de « remboursement de frais » sera remis à chaque membre du bureau qui en fera la demande.

Article 7 : Ressources

Les ressources de l'association INJENO sont constituées par :

- Des cotisations des membres dont le montant est fixé annuellement par le règlement intérieur (une seule cotisation sera demandée par famille, mais si plusieurs membres d'une même famille décident d'adhérer, chaque membre devra s'acquitter de sa propre cotisation. Chaque cotisation versée ouvre le droit de membre adhérent à part entière) ;
- Des cotisations exceptionnelles des membres bienfaiteurs ;
- Des dons ;
- Les ressources de l'association peuvent occasionnellement provenir de la vente de calendriers ou autres, vendus au profit de l'association uniquement.

L'association peut recevoir toute subvention de collectivités publiques ou d'établissements publics, d'autres associations et de mécènes privés.

Article 8 : Indépendance et transparence financière, rigueur de gestion

Les membres du bureau de l'association INJENO s'assurent du fonctionnement et de la bonne administration des ressources sous le contrôle du/de la Trésorier(e) et du/de la Vice-trésorier(e).

Les membres du bureau s'engagent à établir et à diffuser les comptes et des documents de synthèse annuels conformément aux statuts.

Ces documents sont mis à la disposition de tous les adhérents et seront adressés gratuitement à tout adhérent en faisant la demande.



ASSOCIATION INJENO

Maison de la vie associative - Terre plein du jeu de mail
59140 DUNKERQUE

- Plus particulièrement, les membres du bureau s'engagent à une communication fiable, loyale, précise, objective et de qualité, ainsi qu'à la transparence sur l'usage des fonds collectés, plus particulièrement auprès de leurs donateurs et adhérents ;
- Les membres du bureau s'engagent à la rigueur dans la recherche et la gestion des fonds obtenus des pouvoirs publics ou provenant de la générosité du public ;
- Les membres du bureau s'engagent à utiliser les fonds mis à leur disposition en donnant toujours la priorité aux valeurs humaines et aux missions fondamentales de l'association.

Article 9 : Loyauté, respect de l'image

Tous les membres du bureau affirment rester toujours loyaux vis-à-vis de l'association INJENO, à respecter et à valoriser son image. Les membres s'interdisent tout comportement qui pourrait nuire à l'image de l'association.

Dans le cas contraire et sous condition d'une décision unanime, le bureau sera amené à prononcer l'éviction du membre qui ne respecterait pas ce principe de loyauté et de probité.

Article 10 : Libertés

L'association INJENO affirme son indépendance de tout parti politique, de toute religion et de toute organisation économique.

Article 11 : Engagements

L'association INJENO s'engage à respecter la place prépondérante de l'adhérent, le droit d'expression de tous, et à assurer le développement de la vie associative à travers toutes ses composantes, condition essentielle de la vitalité et de la légitimité de l'association.

Article 12 : Respect de la vie privée et droit à l'image

Compte tenu du caractère hautement sensible et personnel des informations détenues par l'association INJENO sur les familles, leurs conditions de vie et sur leurs enfants malades et/ou (poly)handicapés, l'association s'interdit toute publication ou toute diffusion d'informations concernant les familles adhérentes sans leur accord préalable.

Cet accord peut être expresse ou tacite lorsque c'est à la demande de la famille que des informations sont diffusées (blog, journal, ouvrage).

Pour toute diffusion sur support vidéographique, un accord préalable et écrit sera sollicité.

L'association s'engage au total respect de la loi du 6 janvier 1978 sur la protection des données à caractère personnel. Un Correspondant à la Protection des Données (C.P.D. ou C.I.L.) sera désigné par l'association. Son nom sera indiqué en annexe de la présente charte mais ne sera pas soumis à approbation des adhérents.

Article 13 : Acceptation de la charte

Le soussigné reconnaît avoir pris connaissance de la présente charte et l'accepter sans restriction.

Précéder la signature de la mention « *lu et accepté sans réserve* »



ASSOCIATION INJENO

Maison de la vie associative - Terre plein du jeu de mail
59140 DUNKERQUE

Je déclare avoir pris connaissance de la présente charte et y adhérer sans aucune restriction. Je déclare sur l'honneur n'avoir fait l'objet d'aucune condamnation incompatible avec mon statut associatif.

Fait à Dunkerque, le 30 Janvier 2009_____

Nom et Prénom

Signature

21H15 : Questions diverses,

Plus que des questions, des remarques sont faites au bureau d'INJENO au sujet de la grande diversité des pathologies présentes dans le tableau clinique des enfants extraordinaires.

Il nous est également demandé quand une antenne lilloise sera créée ? Luc Masson répond qu'il espère qu'elle verra le jour cette année ou en 2010 mais il faut des familles motivées, 3 ou 4 pour porter ce bureau.

Une maman fait part de son expérience avec sa grande fille trisomique. Elle explique que dans le partage il faut inclure les dons de matériels des informations sur les aides financières et sur les structures d'accueil. Il lui est répondu que le pôle d'excellence répond à ces exigences légitimes.

21H20 : Election du nouveau bureau pour 3 années

Appel à candidatures, sont candidats :

Eric Dubure,
Luc Masson,
Sébastien Huyghe,
César Plaisant,
Pascale Famchon,
Dorothee Fournier,
Sandrine Plancq,
Lydia Lehmhus,
Estelle Guyot,
Christelle Gerard

Il est procédé au vote : Résultats des votes

Eric Dubure : 126 voix
Luc Masson : 129 voix
Sébastien Huyghe : 124 voix
César Plaisant : 124 voix
Pascale Famchon : 7 voix
Dorothee Fournier : 87 voix



ASSOCIATION INJENO

Maison de la vie associative - Terre plein du jeu de mail
59140 DUNKERQUE

Sandrine Plancq : 94 voix
Lydia Lehmhus : voix
Estelle Guyot : 122 voix
Christelle Gerard : 124 voix

Sont déclarés élus pour 2009 à 2011 :

Luc Masson
Sébastien Huyghe
César Plaisant
Lydia Lehmhus
Christelle Gerard
Estelle Guyot
Eric Dubure
Sandrine Plancq

Le nouveau bureau se retire pour la répartition des postes :

Luc Masson : Président
Sandrine Plancq : Vice présidente
Christelle Gerard : Trésorière
Eric Dubure : Trésorier adjoint
Lydia Lehmhus : Secrétaire
Estelle Guyot : Secrétaire adjointe
Sébastien Huyghe : Responsable relations presse et communication
César Plaisant : Adjoint à la communication et responsable TIC

22H00 les résultats sont officialisés et l'assemblée peut continuer ses échanges.

Fin de la réunion à 23H30

SIGNATURES :

Président Luc Masson	Vice présidente Sandrine Plancq	Trésorière Christelle Gerard	Trésorier adjoint Eric Dubure
Secrétaire Lydia Lehmhus	Secrétaire adjointe Estelle Guyot	Responsable de communication Sébastien Huyghe	Adjoint à la communication César Plaisant